

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47
85, Rue Fontenelle, 85
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.80
Secrétaire Général: TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS

Table with columns: Location (Le Havre, l'Oise et la Somme, etc.), Duration (Trois Mois, Six Mois, Un An), and Price (Fr. 4.50, 9 Fr., 18 Fr., etc.).

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

La Vie Artistique et Littéraire
LES DEUX MANON

Le théâtre a ce pouvoir séduisant de nous donner l'illusion de la vie et, par l'art des mots, du costume, du décor, par l'évocation du milieu, de ressusciter un instant le passé.
Des héroïnes estompées par le temps, images faïotes au fond de nos souvenirs, vaguement entrevues, le plus souvent, par nos imaginations nourries de lectures, ont été ainsi ramenées au jour de la rampe par la fantaisie d'un poète ou l'habileté d'un dramaturge.

tion perpétuelle après de multiples assassinats; Marguerite de Valy, une larronnesse qui portait la fleur de lys et était acquiescée avec une association de brigands et de faux monnayeurs opérant dans la forêt de Saint-Germain.
Tout ce gibier de gèble fut embarqué pour la Louisiane à l'été de 1719.
On avait adjoint à ces doctes treize filles de leur acabit. La plus jeune, Marie-Françoise de Jouy de Pasly, avait dix-sept ans; elle est qualifiée « une tireuse de couteau sur tout le monde et une blasphématrice ».

LA MAJORITÉ DE DEMAIN

Nous avons reconnu, dès le lendemain du second tour, que la situation était difficile. Mais nous commençons à nous apercevoir qu'elle n'est pas difficile seulement pour nous. Le raisonnement par lequel nous tentons de montrer qu'une majorité de gauche, sans les extrêmes, est à la fois désirable et possible s'en trouve renforcé. L'attitude des socialistes unifiés constitue, à cet égard, une sorte de fait nouveau.

"MON VILLAGE"

Grâce à l'obligeance de l'éditeur, M. Floury, nous sommes heureux de reproduire une des plus jolies pages de l'album d'Hansi dont nous avons annoncé hier la sensationnelle arrestation.
Cet ouvrage est exposé à notre vitrine et nos lecteurs pourront y voir des caricatures assez vivres de certains personnages teutoniques; mais il n'en reste pas moins que c'est un album pour enfants et que les autorités allemandes sont en train de se couvrir de ridicule en y voyant un crime de haute trahison.



Album Petit Havre

EN FAVEUR D'HANSI L'arrestation d'Essad Pacha

Comme nous l'annoncions hier, la Société des dessinateurs humoristes compte intervenir en faveur de l'artiste alsacien Hansi, qui est détenu à la cour de Leipzig, sous l'inculpation de haute trahison.
Les dessinateurs prendront les résolutions nécessaires, dictées uniquement par le souci de solidarité professionnelle. M. Maurice Neumont, secrétaire général de la Société des dessinateurs humoristes, dont Hansi est membre actif, fera à ses confrères une proposition qui sera probablement adoptée.

Dix coups de Revolver contre une Sentinelle

L'une des sentinelles qui gardent l'ouvrage de Bois-sous-Roches, près Dommarville et Toul, a été attaquée la nuit par des rôdeurs.
Ces derniers tirèrent sur elle à dix reprises différentes des coups de revolver. Le soldat riposta par six coups de feu, mais il semble que ce fut sans résultat, car les rondes immédiatement organisées ne firent découvrir personne dans les alentours.

REUNION DU COMITE EXECUTIF DU PARTI RADICAL

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical socialiste a tenu une séance très importante, le 19 mai, au cours de laquelle a été discutée la situation de la France et les mesures à prendre.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE VOLEURS

La police vient d'arrêter une bande d'individus qui volaient des tri-porteurs dans les 11^e et 12^e arrondissements.

CHUTE D'AVIATEURS

Liubun (Russie). — L'aviateur militaire Albrecht ayant à bord de son appareil un sous-officier, a fait une chute.
Les deux aviateurs ont été blessés grièvement.

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Table with columns: Commodity (CUIVRE, ETAIN, FER), Location (LONDRES, NEW-YORK, CHICAGO), and Price/Status.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le Conseil général des Ardennes a adopté un vœu tendant à accorder le droit de vote pour les femmes en général et en particulier le droit de vote et l'éligibilité des femmes pour les élections municipales.

EN FAVEUR D'HANSI

Le Comité de l'Association des Dessinateurs humoristes s'est réuni hier soir pour envisager les moyens d'aider leur camarade Hansi, tout en restant sur le terrain professionnel.

L'ACCIDENT DU GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE

Une correspondance privée de la Pointe-à-Pitre annonçait que M. Merwart, gouverneur de la Guadeloupe, sa famille et son chef de Cabinet ont été victimes d'une tentative d'empoisonnement, le 12 avril dernier. M. Merwart aurait été gravement malade.

L'ARRESTATION D'ESSAD PACHA

DURAZZO. — D'après des informations prises à une source officielle, les événements de la journée de mardi peuvent se résumer de la façon suivante:
A la suite d'un mouvement insurrectionnel au nord-est de Durazzo qui s'était propagé jusqu'à Schiaki, à douze kilomètres de Durazzo, le Prince avait chargé du commandement le major hollandais Sluys.

ENTRÉE EN ITALIE, SANS PERMISSION, PASSERAIT À BORD DU VAPEUR ITALIEN BENGHAZI ET SERAIT DIRIGÉ SUR BRINDISI.

Le vapeur Benghazi a quitté Durazzo à trois heures.
Durazzo. — Les matelots italiens et austro-hongrois sont toujours à terre, sur la demande du prince et pour la seule protection de la famille princière et des légations étrangères.

NEW-YORK, 20 MAI

Table with columns: Commodity (CUIVRE, ETAIN, FER), Location (NEW-YORK, CHICAGO), and Price/Status.

REUNION DU COMITE EXECUTIF DU PARTI RADICAL

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical socialiste a tenu une séance très importante, le 19 mai, au cours de laquelle a été discutée la situation de la France et les mesures à prendre.

AGRESSION DANS UN TRAIN

TUNIS. — On mande de Meclauou que le 17 courant, vers neuf heures et demie du soir, au moment où un train circulant entre Meclauou et Sfax montait lentement une pente située à deux kilomètres environ de Gafsa, trois indigènes, grâce au ralliement du convoi, sautèrent dans le fourgon de queue et assommèrent à coups de marteau M. Boyer, chef de train et le précipitèrent sur la voie.

ACCIDENT SUR UN CONTRE-TORPILLEUR

BIZERTE. — On annonce qu'un accident s'est produit dans la chaufferie arrière du contre-torpilleur Renaudin, en manoeuvre.
Cinq hommes ont reçu des brûlures; quatre hommes ont succombé.
Le Renaudin est rentré à Bizerte.

UNE DÉLÉGATION ANGLAISE EN ALLEMAGNE

BERLIN. — Une délégation des travailleurs anglais est arrivée hier; elle a été reçue au Reichstag par le secrétaire d'Etat M. Delbrück.
Le président de cette délégation a dit que ses camarades et lui sont venus pour exprimer leurs sentiments d'amitié et de sympathie au peuple allemand.

AU MAROC

Les Récompenses
Suivant la France Militaire, le général Lyauté a demandé télégraphiquement au ministre de la guerre un certain nombre de récompenses (inscription d'office au tableau d'avancement et concours) pour les militaires grièvement blessés au cours des combats des 10 et 12 mai.
Il aurait, en outre, demandé la nomination au grade de général de division des généraux de brigade Baumgarten et Gouraud.
Les Espagnols au Maroc
MADRID. — Une dépêche officielle de Ceuta annonce que le fort Menista a été attaqué.
Les Espagnols ont eu un lieutenant tué et trois hommes blessés.
L'ennemi a été refoulé avec de grandes pertes.

Affaires Municipales

LE

Compte Administratif de l'Exercice 1913

Exposé de M. GENESTAL, Maire

Le Compte administratif de l'exercice 1913 ayant été clos le 31 mars dernier, l'Administration municipale en a fait connaître aussitôt le résultat définitif en séance du Conseil. Le boni est de 569,237 fr. 51. C'est un résultat très satisfaisant. Il se classe au second rang des bonis de la dernière période décennale. Le seul qui lui fut supérieur, en 1911, était de 745,423 fr. 52.

Les plus-values proviennent surtout des trois principaux produits : les Centimes communaux, les Docks et le Service des Eaux, puis, dans une proportion moindre, des redevances des Compagnies concessionnaires du gaz, de l'électricité et des tramways. L'Octroi n'a pu atteindre la prévision budgétaire. Dans leur ensemble, les opérations de recettes sont, comparativement aux prévisions, en plus-value de 405,367 fr. 46. D'autre part, les dépenses par suite d'annulations apportées pour non emploi de reliquats de crédits, ont donné un boni de 192,869 fr. 16.

Ce chiffre, dit l'Exposé de M. Genesttal, est de beaucoup au-dessus de la moyenne des exercices précédents, et est dû, en partie du moins, à la liquidation de nombreux crédits spéciaux. Ainsi, l'arrêté qui existait auparavant au service de l'archivage, est nettement débarrassé. Il n'existe plus pour ce service aucun compte ayant une origine ancienne. Il est à souhaiter que cette situation se maintienne dans l'avenir.

Donc, le boni propre de l'exercice 1913 se serait élevé à 597,962 fr. 32 (plus-values de 405,367 fr. 46 en recettes, et annulation de 192,895 fr. 16 en dépenses) si, pour les dépenses qui ont été votées depuis le vote du budget supplémentaire, l'on avait pu se maintenir dans les limites de l'exécution de recettes de 63,693 fr. 21, auquel le budget avait été arrêté. Or, ce chiffre a été dépassé de 28,728 fr. 81, ce qui ramène le boni du compte de 1913 à 569,237 fr. 51.

L'Exposé énumère ensuite, en ces termes, les opérations qui figurent au compte de 1913, et arrêtées comme suit, d'après la catégorie dans laquelle elles sont classées :

Les recettes effectuées se sont élevées à 41 millions 439,326 fr. 32, dont 871,173 fr. 36 provenant de l'exécution de crédits de l'exercice 1912 et reportés à l'article premier du budget supplémentaire de 1913.

Les dépenses acquittées ont été de 40,138,258 fr. 33, dont 30,916 fr. 29, comparativement au total des recettes, un excédent de caisse de 1,299,067 fr. 99, conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Les restes à recouvrer ne concernent que quatre articles pour une somme de 30,654 fr. 63. En plus des articles qui ont été inscrits au budget dans cette catégorie (taxe sur les chiens, service des eaux et location d'immeubles), le recouvrement de la taxe de déversement à l'égout y est compris pour 20,916 fr. 29.

Les recettes à continuer, constituées principalement par le solde de 518,666 fr. 88 restant à réaliser au 31 décembre 1913, sur l'emprunt de 2,367,235 francs, sont évaluées ensemble à 708,608 fr. 32. En dépenses, les restes à payer ne concernent que deux articles, et leur montant est de 227 fr. 80 seulement. L'un de ces articles a trait au transport des voyageurs indigents, les mémoires y relatifs ayant été produits et transmis par deux Compagnies de chemins de fer ; l'autre article comprend la somme que trois marins bénéficiaires du legs Lemaître n'ont pu encaisser, se trouvant en mer à l'époque de la clôture de l'exercice.

Quant aux crédits reportés, ils s'élevaient à la somme encore considérable de 4,197,972 fr. 63, dont la plus grande partie est applicable à des entreprises ou à des travaux à exécuter, ou au cours d'exécution, ou non encore liquidés, ainsi qu'à des crédits ou portions de crédits réservés en vue d'une dépense à déterminer ultérieurement.

Un compte de l'exercice précédent, le boni avait été de 521,311 fr. 96. Ce boni reporté sur l'exercice 1913, a ensuite été augmenté de quelques ressources nouvelles ayant produit ensemble 40,335 fr. 96, ce qui a élevé à 561,647 fr. 92 le total des disponibilités à approuver à l'exercice 1913 et qui ont été intégralement employées.

Voici quelques-uns des principaux dépenses ayant absorbé et les fonds libres acquis au début de l'exercice 1913, et jusqu'à concurrence de 28,728 fr. 81, une partie de ceux à provenir du même exercice :

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes items like 'Restauration des bâtiments communaux', 'Participation de la Ville dans la dépense d'amélioration du Bassin-Dock', 'Installation de tout à l'égout dans les bâtiments communaux', etc.

Après avoir ainsi analysé le compte de l'exercice 1913 dans ses grandes lignes, l'Exposé de M. Genesttal, maire, fournit des explications complètes sur toutes les opérations qui en sont susceptibles.

RECETTES

En ce qui concerne les Centimes communaux de toute nature, l'Exposé établit comment une importante plus-value de 124,780 fr. 63 a été obtenue. Les principaux éléments ayant contribué à la progression de

l'augmentation de la patente des grands négociants ; 2° l'imposition au droit fixe de première classe des dépôts de marchandises établis chez les représentants de commerce ; 3° la plus-value dans l'imposition des usines du quartier de l'Eure ; 4° l'imposition des Compagnies de navigation étrangères ayant eu leur plein effet en 1913, etc.

La taxe de déversement à l'égout autorisée par une loi du 29 décembre 1911, a été recouvrée pour la première fois en 1912.

Au budget de cet exercice, il n'avait été prévu qu'une recette de 80,000 francs, mais le montant du rôle de recouvrement s'élevait à 306,332 fr. 80 — sans dégrèvement ou remboursement ultérieurs — l'Administration, ainsi qu'elle s'y est engagée, a mis en réserve la plus-value de 126,332 fr. 80, avec affectation à la dépense de construction de nouveaux égouts.

Table with 2 columns: Description of revenue items and Amount. Includes 'Rôle de recouvrement s'élevé', 'Lien de dédit', 'Dépenses de l'Administration', etc.

Si l'on établit la balance du compte spécial d'après la comparaison des recettes et dépenses réellement effectuées, on obtient alors le résultat suivant :

Table with 2 columns: Description of balance items and Amount. Includes 'Montant du rôle de recouvrement', 'Dépenses, sur les débits qui vont être énumérés ci-après', 'Dont un bénéfice pour 1913 de...'

Ce bénéfice, par application du système préconisé lors de l'examen du budget primitif de 1914, devrait être intégralement mis en réserve. Il n'est pas toutefois ainsi pour 1913, pour cette raison, dit l'Exposé, que le compte spécial continue à se présenter dans des conditions anormales, du fait des procès restant engagés, soit devant le Conseil de préfecture, soit par recours au Conseil d'Etat. De là l'impossibilité, pour le moment, d'obtenir toute précision dans le résultat à indiquer.

En effet, comme conséquence des solutions qui interviendront, on peut envisager que la Ville sera éventuellement dans l'obligation de rembourser des sommes d'une certaine importance, réduisant tout bonnement le bénéfice susindiqué de 83 752 fr. 86... Toutes ces considérations ont conduit l'Administration à être prudente dans la détermination de la somme à réserver comme bénéfice. Aussi, exceptionnellement pour 1913, elle limite cette somme à la plus-value de 63,693 fr. 59, constatée en recette, et ce, d'autant plus, que la réserve de 126 532 fr. 80, faite en 1912, a été très notablement supérieure au bénéfice qui serait résulté de la comparaison des opérations en recette et en dépense réellement effectuées.

L'Exposé donne ensuite le détail des dépenses d'entretien et d'exploitation du réseau d'égouts pour l'année 1913, en justification du total de 151,879 fr. 73.

Il établit que, sur les prévisions budgétaires, la différence en moins-value du produit de l'octroi a été de 22 614 fr. 63, et il fait suivre cette constatation d'un mécompte dans la plus importante de nos ressources budgétaires de considérations fort intéressantes :

En 1911, le produit de l'octroi s'était élevé à 3,798,063 fr. 06, ce chiffre pouvait justifier si une prévision de 3,798,000 fr. pour 1913, que celle-ci n'est pas une augmentation de 78,000 fr. sur le budget précédent, augmentation qui se trouvait portée à 100,000 francs par comparaison avec le budget de 1911, année pénultième. Mais un relevé aussi fort n'a pu être consulté complètement par le résultat de ces deux dernières années. Il s'en faut encore de 22,614 fr. 63. Cette différence sera certainement couverte et au-delà en 1914.

Le produit de l'octroi qui, en 1913, est de 3,775,358 fr. 32, est néanmoins supérieur de 39,645 fr. 29 à celui de l'année précédente.

Cette augmentation porte surtout sur les boissons et liquides et comestibles ; les comestibles, les fourrages, les matériaux ne donnent pas les mêmes résultats.

La part de la Ville dans le produit des Docks-Entrepôts a donné une plus-value de 458,366 fr. 41 sur les prévisions budgétaires, — soit une recette totale de 838,366 fr. 44. Et l'Exposé rappelle que la redevance la plus considérable a été versée par la Société des Docks en 1904, et qu'elle avait atteint 1,194,423 fr. 29.

Un commencement de 1913, le stock des catés était de 2,042,236 sacs. Pendant les sept premiers mois il y a eu tendance à l'augmentation. Puis il y a eu décroissance, et, finalement, relèvement pendant les dix derniers mois. Au 31 décembre, il y avait un approvisionnement de 2,372,869 sacs. Ce relèvement s'est encore accentué depuis le 1er janvier dernier, puisque, actuellement, le stock de 2,950,000 sacs est supérieur de 580,000 sacs à ce qu'il était l'année précédente à pareille époque. Ce nous n'osons cependant l'espérer, dit l'Exposé, que cette progression se maintienne au même niveau jusqu'à la fin de l'année. Si en était cependant ainsi, nous aurions à enregistrer, au compte de 1914, une recette supérieure à celle de 1913.

La redevance de MM. Desmarais frères, pour la mise en entrepôt des huiles de pétrole dans leur usine, a été de 19,833 fr. 36 en 1913. C'est la recette la plus élevée jusqu'ici pour cet article.

La part de la Ville dans les bénéfices de la Compagnie du gaz — qui fait afférent à la période du 1er avril 1912 au 31 mars 1913, — a été de 308,493 fr. 47, soit une augmentation de 26,093 fr. 47 sur la précédente période.

La redevance versée pour la consommation d'électricité en 1913, s'est élevée à 100,222 fr. 27, ce qui fait obtenir une importante plus-value de 23 382 fr. 27. L'augmentation sur 1912 est de 7,033 fr. 60.

La redevance due par la Compagnie Générale Française de Tramways pour la concession de son réseau, a fait recouvrer à la ville une somme de 70,317 fr. 20, — d'où une notable plus-value de 10,347 fr. 20 et une augmentation de 4,611 fr. sur 1912.

Le prélèvement sur le produit brut des jeux, au Casino, a d'abord été de 11,858 fr. 75. Mais un minimum de redevance de 15,000 fr. étant garanti à la Ville, la Société a été tenue de parfaire la différence par un versement complémentaire de 3,144 fr. 25.

L'exploitation du Service des eaux continue à être de plus en plus satisfaisante. Les recettes de 1913 se sont élevées à 880,235 fr. 84, en plus-value de 72,235 fr. 84. Par rapport à 1912, l'augmentation du produit est de 57,564 fr. 52.

L'usine d'épuration des ordures ménagères accuse une moins-value de 22,710 fr. 86.

Les intérêts des fonds communaux placés au Trésor public ont rapporté 7,459 fr. 69 en plus-value de 1,459 fr. 69.

La part de la Ville dans le produit des concessions de terrains dans le cimetière a été de 68 648 fr. 37, excédant de 1,048 fr. 37 la prévision budgétaire, mais inférieure de 4,288 fr. 73 à la somme recouvrée en 1912.

L'Exposé donne ensuite la nomenclature des Restes à recouvrer de l'exercice 1912, reportés sur l'exercice 1913 (7,411 fr. 30) ; des Recettes à continuer de l'exercice 1912, reportées sur l'exercice 1913, et provenant des Docks-Entrepôts, du legs Ingwiller, et du Recouvrement de l'emprunt de 2 367 235 francs autorisé par décret du 20 août 1913.

Au sujet de cet emprunt, il restait, au 1er janvier dernier, à recouvrer une somme de 1,026 359 fr. 25. Les appels de fonds, au cours de l'année, s'étant élevés à 507,692 fr. 27, il restait, au 31 décembre 1913, un solde de 518 666 fr. 98, qui est reporté sur 1914.

La Ville a en outre recouru : de la Société « Les Frigo-liquides de l'Alimentation Havraise », 100 000 francs pour le terrain communal dépendant des Abattoirs, qui lui a été cédé ; de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, 20 000 francs pour dommage causé à la Ville par la suppression de la rue Jenner.

La cession à la Société Havraise d'Énergie électrique de la rue Nilus a produit une recette de 40,000 francs. Les recettes imprévues se sont élevées à 3,763 francs.

Dans un prochain article nous analyserons le chapitre « Dépenses » du Compte administratif et nous en ferons connaître les conclusions.

(A suivre.) Th. V.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

La séparation de l'Église et de l'État dans le pays de Galles

La Chambre des Communes a voté, hier, par 328 voix contre 251, le projet portant séparation de l'Église et de l'État dans le pays de Galles.

Cette séparation a, dès maintenant, force de loi, par application du Parlement act.

INFORMATIONS

M. Poincaré à l'Exposition d'Horticulture

L'inauguration de l'exposition d'horticulture, installée au Cours-la-Reine, a eu lieu hier matin, en présence de M. Raymond Poincaré, président de la République.

Le cas du président Bidault de l'île

La Cour de cassation constituée en Conseil supérieur de la magistrature, après avoir entendu à huis-clos le conseiller Maillot dans son rapport sur le cas de M. Bidault de l'île qui lui est déferé d'ordre du garde des sceaux à l'occasion du renvoi qu'en sa qualité de président de la Chambre des appels correctionnels il a accordé dans l'affaire Ruchette, a décidé d'entendre ce magistrat.

C'est le 14 juin prochain qu'assisté de Me Mornerd, président du Conseil de l'ordre des avocats à la Cour de cassation, le président Bidault de l'île sera, toujours à huis-clos, invité à fournir ses explications personnelles.

La situation de M. Angarour

On communique la note suivante : Par décret en date du 16 mai 1914, rendu sur la proposition du ministre des colonies, est rapporté le décret du 27 juillet 1910, admettant M. Angarour, gouverneur général de Madagascar, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par décret en date du même jour, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. Angarour, gouverneur général de Madagascar, est placé dans la position de disponibilité sans traitement à compter du 1er juin 1910, date à laquelle il a cessé d'être tenu en solde sur le budget de Madagascar.

Mort de M. Paul Guéyau

Nous apprenons la mort de M. Paul Guéyau, ancien député du Morbihan et ancien ministre des colonies, ingénieur hydrographe de la marine en retraite, ancien répétiteur à l'École polytechnique, directeur-adjoint de l'École des hautes études, président de l'Institut des actuaires français.

Le Voyage de M. Poincaré à Lyon

Voici les grandes lignes du programme du voyage que le président de la République doit faire à Lyon les 22, 23 et 24 mai : Le chef d'Etat qui sera accompagné durant ces trois journées par M. Dumougey, président du Conseil ; Raoul Perrot, ministre du Commerce ; Lebrun, ministre des colonies ; et Meunier, ministre du travail, arrivera ici le vendredi 22, à 3 h. 40. Après avoir été salué à la gare par le préfet du Rhône, les sénateurs et les députés du département, le bureau du Conseil général, le gouvernement militaire, le maire et le Conseil municipal de Lyon. M. Raymond Poincaré se rendra à la préfecture où lui seront présentés les autorités. Le président gagnera, à 7 heures, l'Hôtel de Ville, où un banquet lui sera offert par le Conseil municipal. Il assistera ensuite à une soirée de gala au Grand-Théâtre.

Dans la matinée du samedi, M. Poincaré visitera le musée des tissus au palais du Commerce et assistera, à midi, au déjeuner que lui offrira la Chambre de Commerce. L'après-midi, il visitera l'École du service de santé militaire, l'Université et l'Hôtel-Dieu et assistera, à 7 heures, au dîner offert à l'Hôtel-Dieu par l'Administration des hospices.

Le dimanche matin aura lieu, à la préfecture, la présentation des maires du département et le défilé des Sociétés d'anciens militaires de Lyon et de la région.

Le président de la République présidera ensuite à l'inauguration de l'Hôtel de la Mutualité.

NOS VITRINES

Pour répondre à la légitime curiosité de nos concitoyens, nous nous efforçons de faire figurer dans nos vitrines tous les grands faits se rapportant à l'actualité havraise ou à des événements se déroulant en d'autres régions et dignes de retenir l'attention générale.

Notre service photographique nous a ainsi fourni cette semaine de très intéressants clichés concernant le récent passage d'un groupe d'aviateurs militaires, l'arrivée du superbe paquebot Asia que vient de faire construire la Société des Chargeurs Réunis, comme aussi la présentation des nouveaux appareils de projections cinématographiques imaginés par M. Hermand, directeur de la maison Pathé frères.

Le récent voyage des souverains danois à Paris nous a fourni également l'occasion d'exposer dans nos vitrines de très pittoresques documents.

D'autre part, afin de faire mieux connaître notre France, nous nous efforçons de faire figurer de temps en temps, des vues variées concernant quelque région ou certains grands villes, vers lesquels les événements appellent particulièrement l'attention.

Nous exposons ainsi, cette semaine de grandes photographies panoramiques et des cartes postales se rapportant à la ville de Lyon, où vient de s'ouvrir une importante exposition, et que doit prochainement visiter M. Poincaré, président de la République.

L'attention de nos concitoyens se portera également avec une réelle bienveillance sur les illustrations de Mon Village, le superbe album du docteur Hansi qui vient de valoir à son auteur, d'être arrêté et poursuivi par les autorités allemandes, sous l'inculpation de haute trahison.

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 20 mai, 14 h. 45. Extrêmes barométriques 772 millim. à Brest, 765 millim. à Nice. Forte pression Ouest et Centre Europe. Temps probable : Vent d'entre Nord et Est, temps beau et chaud.

Table with 2 columns: Direction and Amount. Includes 'A midi', 'A minuit'.

Journée du Jeudi 21 Mai 1914

Le Havre.

Musée des Beaux-Arts. — Visite des Galeries d'Art moderne, de Peinture et de Sculpture. Musée d'histoire naturelle. — Exposition de toutes les espèces de poissons exotiques vivants.

Fête des Hospitaliers Sauveteurs Bretons : A 10 heures, souper à l'Hôtel de Ville. A 14 h. 45, messe à Saint-François ; à 12 h. 3/4, banquet à l'Hôtel Moderne.

At Hoc. — De 10 heures à 12 heures, tir à longue distance de l'Union Fédérale de Tir des Gymnastes.

Jardin de l'Hôtel de Ville. — A 30 h. 30, concert par la Musique militaire. Chausse des États-Unis. — Fête Foraine.

Palais de la Ville. — En matinée et en soirée. Concerts artistiques. Théâtre-Cirque Omnia. — En matinée et soirée séances de Géométrie Pathé frères.

Cinéma-Gaumont. — En matinée et soirée projections cinématographiques. Grand-Théâtre. — En matinée et en soirée, spectacle artistique.

Brasserie Universelle. — Apéritif-concert et soirée musicale. Brasserie Torquay. — De 18 h. à 10 h. 1/2, Apéritif-concert.

At Café MAJESTIC. — Concert, Répertoire Montmartrois. Billard-Palace. — A 21 h. Cinéma. Concert vocal et instrumental.

Graville-Sainte-Honorine. — Bouldozer, boulevard de Graville. A 14 h., concours des Enfants du Despinois.

Bierville. — Salle des Fêtes : A 6 h. 1/2, banquet en l'honneur de M. Durosoir et Lussague. La Cerlaugue. — Fête patronale.

PAR-ÇI, PAR-LÀ

La Demoiselle en noir

Voilà l'avoué-je ? Je suis de ceux qui, volontiers, musardent devant les ingéniosités de l'étalage et les décors du grand magasin.

Si la vie est un théâtre en marche, le grand magasin est un peu ses coulisses. C'est là que se viennent s'affubler les pantins divers que sont les hommes... et les femmes. C'est là que se forment les gouts.

On peut émettre cette pensée que la mode n'est pas la résultante des caprices du moment tels qu'ils viennent de la masse, mais plutôt la chose plus ou moins neuve, plus ou moins heureuse qui, née dans l'esprit de quelques uns, est par eux imposée et par tous simplement admise.

Il n'est point, sur ce terrain, d'innovation trop osée, d'originalité trop forte. La mode vit précisément de ces excès et de ces frivolités.

Elle passe d'une forme à l'autre avec la légèreté et parfois aussi l'inconscience d'une cervelle en mal de bizarrerie échevelée. Elle a l'illuminisme et la fantaisie déconcertante de l'improvvisation. Elle s'éveille le matin avec, en tête, des conceptions de robes écriquées, fourreau de parapluie, gaine de martyre, et le soir la trouve avec des costumes si amples qu'on se prend à retrouver l'âge des crinolines et à rêver du style abat-jour ! En quelques heures, elle a changé.

Mais elle a surtout pour elle, la souveraine raillerie et toujours triomphante, l'art du couturier et l'habileté de la vendeuse. Je suis tenté — que le premier me pardonne — d'admirer avant tout la seconde.

Je l'admire pour la parfaite assurance de son dire, pour la chaleur persuasive de sa plaidoirie.

C'est un plaidoyer, en effet, qu'elle prononce, la demoiselle en noir, gardienne vigilante des traditions de la maison. Elle y met une ardeur ingénieuse et subtile, avec des mots du bon faiseur, des phrases chantantes où reviennent, comme des leit-motifs favoris, des expressions familières relettées, bon goût, raffinement, tout à fait dans le ton, rare, de toute beauté, toilettée de dessin supérieur, modeste excuse, exculsif, incomparable.

Ces mots-là font très bien. On les enchaîne dans l'éloge d'un tissu ou l'exaltation d'une coupe. Ils s'illuminent, et se fauillent dans l'imagination de la cliente. Ils entraînent à leur suite des visions de charmes discrets et de grâces nouvelles. Ils séduisent presque autant que le mannequin.

Un peu de soleil se hasardant, l'espoir fleurit de la saison grise dans un sourire, et la vente est faite. Le Bode du jour compte une voix de plus. Et Madame reprend l'assommoir.

Vous la retrouverez dans quelques mois, la demoiselle de magasin. Dans ce cercle qui lui tient compagnie aura revêtu un autre costume plus conforme à la nouveauté ; et son immuable sourire survivant à toutes les révolutions du vêtement aura la valeur d'un symbole.

La demoiselle en noir parlera alors avec un complet détachement de la mode d'hier. Elle en soulignera les ridicules d'un esprit qui sait avoir la finesse française quand il se retrouve sur la voie de l'élegance.

Et vous ne lui en voudrez pas, à cette demoiselle, si elle raille ce qu'elle fit admirer naguère, si son goût, toujours très sûr, condamne sans appel avec la même bonne foi la création d'hier qu'elle salua d'enthousiasme.

La Mode féminine n'a pas meilleur apte. Elle la suit — en paroles. Elle a seulement coutume d'user d'une inconstance qui a toujours l'amusante illusion d'une conviction inébranlable.

ALBERT-HENRISCHMIDT.

Conseil Général de la Seine-Inférieure

Première Session ordinaire de 1914

Séance du 20 Mai

Présidence de M. PAUL BIGNON, président

La séance est ouverte à 3 heures. On continue la lecture des rapports. L'archer a été élu membre de la Commission départementale par 32 voix, en remplacement de M. Nibelle, démissionnaire. M. Bignon informe, en même temps, le Conseil, que la Commission départementale a élu comme président M. Achet.

Sont nommés membres de la Commission départementale de l'Instruction primaire : MM. le docteur Jouen, 31 voix ; Tilloy, 28 voix.

Une Rente pour les Pompiers

M. Lemarchand défend les conclusions d'un rapport tendant à accorder une rente de 50 francs par an aux pompiers des communes ayant 30 ans de service et 60 ans d'âge. Le vote est adopté à l'unanimité.

Puis, reprend la lecture des différents rapports jusqu'à la fin de la séance, à 6 h. 1/2 du soir.

Le Conseil chôme aujourd'hui et se réunira vendredi pour continuer son ordre du jour.

LES RAPPORTS

Au cours des séances de mardi et d'hier, les rapports suivants ont été lus et adoptés. De M. Debrulle déclinant de ne pas envoyer de délégués du Conseil général au VI^e Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Debrulle émettant l'avis qu'il y a lieu d'attendre que le réseau de l'Etat ait été consulté pour émettre le vote qu'un voyage de M. Debrulle déclinant de ne pas envoyer de délégués des manufactures de l'Etat sur le dit réseau.

De M. Debrulle émettant un avis favorable au vote de M. Lemarchand relatif à la situation des sapeurs-pompiers. — Adopté.

De M. Debrulle émettant l'avis qu'il y a lieu d'attendre que le réseau de l'Etat ait été consulté pour émettre le vote qu'un voyage de M. Debrulle déclinant de ne pas envoyer de délégués des manufactures de l'Etat sur le dit réseau.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin 1914 et à Boulogne-sur-Mer en septembre 1914. — Adopté.

De M. Thureau-Dangin renouvelant le vote que son délégué a émis au Congrès National des pêcheurs maritimes à Tunis en juin

VENTE PAR ABONNEMENT
LE PROGRES COMMERCIAL
 8
 Place Carnot - LE HAVRE
 Consulter la LISTE des FOURNISSEURS

C'un matériel pratique offrant toutes les garanties désirables aux vaillants équipages qui, volontairement, se portent sans cesse à secours des naufragés.

Marine de l'Etat
Le Chamois
 Hier après-midi, à 5 h. 1/2, est entré au port l'avis de l'Etat Chamois, bâtiment de l'école de pilotage. Il a pris place dans le bassin de la Barre, au quai Lamandé.

Le Chamois, qui est commandé par le capitaine de frégate Jolly, venait de Cherbourg. Il effectuera une tournée sur les côtes de la Manche et repartira demain vendredi pour Dunkerque.

Une flottille de sous-marins composée des sous-marins Volta, Floreal, Watt et Euler, convoyée par le contre-torpilleur Durandal, est entrée au port mercredi soir, vers sept heures.

Elle est répartie ensuite pour Rouen hier matin, vers cinq heures, et a fait route avec deux autres sous-marins, le Newton et le Vidéus, qui s'étaient abrités dans un port voisin.

Yachting
Le Fantasia
 Le petit yacht Fantasia, cotre de course de la série des 10 mètres, arrivé dans notre port vendredi, venant de Christiania, doit partir aujourd'hui pour Bordeaux, où il prendra part à des régates.

Ce yacht, qui a été construit en Norvège pour M. Weil, de Paris, se rencontrera avec le challenger Eleda, à M. Perière.

Faits Divers

Le Crime de Colmar
 Nous avons dit que Louis Lambert, le complice de Frutz dans l'assassinat de Colmar, serait jugé par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure.

En conséquence, M^e Dunheil, avocat, a été désigné pour défendre le jeune accusé.

En sa présence, un premier interrogatoire de Frutz a été fait hier matin auquel procéda M. Barnaud, juge d'instruction. Il dura deux heures et commença à 9 heures et demie. Le magistrat s'est surtout attaché aux conditions dans lesquelles vécut Frutz et Lambert depuis leur départ de Paris jusqu'à leur arrivée à Nancy. Il a relevé que Frutz avait loué à Hoxoy, sous le nom de Lambert, une mansarde pour y faire, disait-il, des études de chimie. A cette adresse il se fit livrer des effets d'habillement par le magasin du « Bon Marché ».

Cette enquête précéda de peu son départ.

L'interrogatoire sera repris samedi matin. Le défenseur de Lambert, M^e Duteil a rendu visite à son client au quartier cellulaire. Le jeune Gabriel Lambert demande complètement abattu et consterné l'arrêt rendu à peu près inconscient.

Il cherchait du Tréfle à quatre
 Et cela ne porta pas bonheur à Georges Brière, âgé de 37 ans, charretier, demeurant 18, rue Reclus, qui d'aller cueillir du tréfle dans le champ de M. François Lachère, cultivateur à Sanvic, au Vornier, derrière le fort de Tourneville.

Ce dernier l'ayant surpris l'empoigna pour le conduire devant le commissaire. Brière reconnaissant le fait et procès-verbal lui fut dressé.

Les Dangers de l'ivresse
 Ernest Calvez, âgé de 25 ans, journaliste, demeurant 12, rue du Dock, n'est pas commandé lorsqu'il est ivre. Il ne veut surtout pas aller au poste. Il outragea donc et fit rebeller à l'agent Cudelou qui l'arrêta mardi soir, vers sept heures, rue Belfort. Calvez a été déféré au parquet.

Port d'arme prohibée
 Se trouvant en état d'ivresse, mardi soir, vers six heures, sur le boulevard de Strasbourg, Marcel Thepant, âgé de 21 ans, terrassier, demeurant rue Lavoisier, 3, fut arrêté et conduit au poste.

On le trouva porteur d'un revolver et de 25 cartouches. Procès-verbal lui a été dressé pour ivresse et port d'arme prohibée.

Vol de coton
 Sans domicile et sans profession, une femme vevva Laferté, née Victorine Vatelou, âgée de 56 ans, dérobait mardi, dans la rue Marceau, deux kilos de coton sur des camions en stationnement, dans l'intention de le vendre.

Surprise, elle fut arrêtée, et comme elle vagabondait, M. Jenot, commissaire de police à la 6^e section, a dû la mettre à la disposition du Parquet.

Un enfant renversé par un Tramway
 Mardi après-midi, vers une heure et demie, le jeune Claude Mariotte, âgé de trois ans et demi, demeurant 40, rue Augustin-Normand, traversait cette rue, lorsque survint le tramway de la Hève, conduit par le wattman Soudais.

L'enfant fut renversé, roula sous le car et fut pris dans le filet. Aussitôt relevé le bébé fut conduit à la pharmacie Leconte, 49, rue de la Malherbe, où des soins lui furent prodigués. M. le docteur Claret vint examiner l'enfant et déclara son état sans gravité.

L'accident serait imputable au bébé, qui traversa la rue sans que le wattman ait pu le prévoir. Ce dernier avait fait l'impossible pour bloquer ses freins et arrêter le tramway.

F. VAXELAIRE & C^e
 PREMIERE COMMUNION
 Costumes depuis... Fr. 25 —
 Gilets piqués depuis... Fr. 3 90
 CHEMISES, BRASSARDS, CHAPELIERIE

Menaces de Mort
 Vers dix heures, mardi soir, le gardien de la paix Laillet fut requis pour procéder à l'arrestation d'un Japonais, François Kaou, âgé de 32 ans, né à Kobé, chef cuisinier à bord du steamer Kremen. Cet homme avait menacé de mort avec son revolver le nommé Edmond Rimbaux, âgé de 43 ans, journalier, demeurant 17, rue de la Gaffe.

Il fut conduit au poste. Il reconnut qu'il portait un revolver, mais déclara formellement n'avoir menacé personne.

Le Japonais sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

CHEMISES Communion, CHEMISES cérémonie, CHEMISES fantaisies, dans toutes les enclosures. Les plus beaux choix de Cravates et Faux Col.

Choz A. BRUN chimiste, 63, rue de Paris en face le Printemps.

Grivellerie
 Dans la soirée de mardi, M. Gallais, restaurateur, rue Lesueur, 46, dut requérir les agents Chauvel et Honel, au sujet d'une femme Edmond Rimbaux, âgée de 39 ans, marchande de poisson, demeurant 4, rue Casimir-Delavigne qui se refusait à payer la dépense qu'elle venait de faire, soit 1 fr. 80.

Malgré l'intervention des agents, la femme Olivier s'obstina dans son refus. Elle fut appréhendée, pour être conduite au poste, mais comme elle était ivre elle se débattit et abreuva les agents d'outrages.

Elle sera poursuivie pour ces faits.

M. MOTET, DEFIESTE, 52, rue de la République.

AU RÉDACTEUR
 Nous recevons la lettre suivante :
 Monsieur le gérant du journal Le Petit Havre.

Monsieur le gérant, Je lis dans votre numéro du 18 courant un article concernant un accident d'automobile survenu le 3 mai au Murais Versaire.

Puisqu'il s'agit d'un accident, il est de mon devoir de vous en dire quelques mots. Je suis l'ancien propriétaire de l'automobile en question.

Je tiens à déclarer que je n'ai eu aucune part dans l'accident et que je n'ai eu aucune responsabilité.

Je prie de vous en croire, Monsieur le gérant, et de ma parfaite considération.

GEORGES KABÉ,
 Directeur particulier d'assurances,
 40, rue de la Bourse, Havre.

Jardin de l'Hôtel-de-Ville
 Musique du 129^e Régiment d'Infanterie
 Chef : M. BOIN

Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui, de 20 h. 30 à 21 h. 30 :

- 1. Nœurs, pas redoublé..... Farigout
- 2. Au Printemps..... Fernand
- 3. La Parisienne, valse..... Westy
- 4. Oubliez-moi de l'oublier..... Coquet
- 5. Parvane..... Ganne
- 6. Les Ribaudes..... Ganne

SAVON DU CONGO VICTOR VAISSEUR

ON TROUVE LE PETIT HAVRE à Paris à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE

108, rue St-Lazare, 108 (Immuable de l'HOTEL TERMINUS) et dans les PRINCIPAUX KIOSQUES

Folies-Bergère
 En matinée et en soirée, deux derniers du spectacle de la Compagnie Barley.

Théâtre-Cirque Omnia
CINEMA OMNIA PATHÉ

Aujourd'hui jeudi, en matinée à 2 h. 3/4, en soirée à 8 h. 3/4, représentation de l'imposant chef-d'œuvre de Victor Hugo : **LES MISÉRABLES**.

Ce film véritablement sensationnel ne sera donné en représentations que jusqu'au lundi 25 mai inclus.

Aussi engageons-nous les personnes désirant retenir leurs places au bureau de location, qui est ouvert de 10 heures à midi 1/4 et de 4 h. 1/2 à 6 heures.

Le spectacle commencera par les dernières actualités du *Pathé-Journal* et, en plus du programme, *Les Souverains dans la prise d'armes du camp de Satory*.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

GRAND CINEMA GAUMONT

Aujourd'hui jeudi 21 mai 1914, matinée à 2 h. 3/4, soirée à 8 h. 3/4, représentation du plus fantastique épisode de la célèbre série des :

FANTOMAS ! (5^e CYCLE)
 — Le Faux Magistrat —

grand drame policier en 5 parties, dont on prologue, mis au cinématographe par les établissements Gaumont, d'après le célèbre roman de MM. P. Souvestre et M. Allain. (2,000 mètres de pellicules photographiques, 2 heures de projections).

Prologue : Au Château des Loges.
 1^{re} partie : Le Prisonnier de Louvain.
 2^e partie : M. Ch. Pradier, juge d'instruction.
 3^e partie : Le Magistrat cambrioleur.
 4^e partie : L'Évadé de Louvain.

Fantomas sera projeté sur l'écran à 9 h. 45 en soirée, (à 3 h. 45 en matinée) et sera précédé par les vues suivantes :

Maman, comédie sentimentale ; **Le Maroc**, panorama ; **Océisme** fait des économies, comique ; et **Les Actualités Gaumont**.

Prendre ses places en location pour ce spectacle sensationnel. Téléphone 45 31. Service spécial de tramways à la sortie. On peut louer au promenoir.

Le Train de 8 h. 47
 DE COURTELINE

Aux Folies-Bergère, à partir du vendredi 22 mai :
 Au 2^e tableau « Le Train de 8 h. 47 ». Comps de siff. l... à toute vitesse, un train entre en gare. Les portières s'ouvrent. Des wagons on monte et on descend. Ce n'est plus l'habituel cartonnage sur lequel on peut voyager et personnages ; ce sont de véritables compartiments à double issue, c'est la réalité, c'est la gare de Bur-é-Duc transportée sur une scène de théâtre et l'on se figure être vraiment dans une gare et dans un train. Voilà ce que nous pourrions admirer avec la tournée Dufrenne, sans compter les autres tableaux de cette amusante pièce qui compte 6 actes plus sensationnels les uns que les autres ; qu'on en juge par les détails suivants :

Le 1^{er} acte se passe dans une chambre de caserne avec des scènes ultra-comiques. Le 2^e acte dans la gare de Bur-é-Duc, avec un véritable train en scène. Le 3^e acte nous montre les soldats Laguillemette et Croquel égarés dans la ville par une tempête épouvantable. Au 4^e acte, nous les retrouvons « Chez des Dames », fourbus, éreintés et n'ayant qu'une idée : dormir. Le cinquième et le sixième tableau se passent à la caserne où nous retrouvons tous les personnages dans des situations du plus haut comique, comme seul sait en écrire Courteline. Ajoutons que la tournée Dufrenne se compose exactement de 20 artistes et de tout un matériel de décors nécessaire à la mise en scène si curieuse du *Train de 8 h. 47*.

Calé Majestic, place Gambetta
 Aujourd'hui matinée, Montmartrois et chapeaux de genre, Paul Gay, André Nys, Line André.

Jardin de l'Hôtel-de-Ville
 Musique du 129^e Régiment d'Infanterie
 Chef : M. BOIN

Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui, de 20 h. 30 à 21 h. 30 :

- 1. Nœurs, pas redoublé..... Farigout
- 2. Au Printemps..... Fernand
- 3. La Parisienne, valse..... Westy
- 4. Oubliez-moi de l'oublier..... Coquet
- 5. Parvane..... Ganne
- 6. Les Ribaudes..... Ganne

SAVON DU CONGO VICTOR VAISSEUR

ON TROUVE LE PETIT HAVRE à Paris à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE

108, rue St-Lazare, 108 (Immuable de l'HOTEL TERMINUS) et dans les PRINCIPAUX KIOSQUES

Folies-Bergère
 En matinée et en soirée, deux derniers du spectacle de la Compagnie Barley.

TRIBUNAUX
 Tribunal Correctionnel du Havre

Audience du 20 Mai 1914
 Présidence de M. TASSARD, vice-président

LA FOURRURE A BON MARCHÉ
 C'est en vain que Marie Bourdée, 17 ans, la maîtresse de ce dernier, Marceline Goyavier, et François Lepêcheux, 23 ans, essayaient tout à ce point de vendre une superbe fourrure d'une valeur de 495 francs.

Is n'en trouvèrent point le placement, mais leurs agissements attirèrent l'attention de la police qui eut tôt fait d'apprendre que la fourrure avait été dérobée à une maison de transit de notre ville. Lepêcheux, qui l'avait apportée aux deux autres prévenus, prétendit l'avoir trouvée sur le quai le 28 avril dernier.

Et comme de toutes façons, il est coupable de vol et ses complices de recel, il récolte trois mois de prison, cependant que Bourdée et la fille Goyavier s'entendent condamner à un mois de la même peine.

LES TROUVAILLES QUI COUTENT CHER
 C'est encore une trouvaille qu'a faite Marie-Joséphine Chéneau, femme Gosson.

Cette trouvaille portait sur un coiffeur contenant un manteau, des robes, un chapeau, une sortie de bal, etc. en un mot pour 1,400 francs de marchandises !

Pourquoi fallu-il qu'un lien de porter ces objets au commissariat, la prévenue cherchât à les dissimuler dans son grenier !

Il lui en coûtera six mois de prison, malgré une très habile plaidoirie de M^e Germaine Abraham, dans la tâche était fort dure dans cette affaire.

C. lui, a trouvé, si on l'en croit, deux lanternes d'automobiles, d'assez grande valeur. Les coils qui contenaient ces deux lanternes fut, à quelques jours de là, trouvé brisé sous le hangar C.

C. prétend avoir reçu les lanternes d'un mixteux qui les lui aurait confiées. C'est l'exposé classique.

Le prévenu ne s'enfoncera pas que le Tribunal n'y ajoute pas foi et lui inflige deux mois de prison.

TOUJOURS LES EMBARQUEMENTS FRAUDEUX
 Ce sont les nommés Julien Glincbe, 19 ans, Raymond Van der Veghe, 20 ans, Félix Jamet, 17 ans, qui s'en sont rendus coupables.

Is se révélèrent au capitaine de La-Touraine le 15 avril dernier, alors que le navire était déjà en mer depuis la veille et que par conséquent il était impossible de les débarquer.

La Compagnie Générale Transatlantique s'est portée partie civile et réclame à chaque prévenu 400 francs de dommages-intérêts, ce qui motive cette réflexion de l'un des prévenus :

« La Compagnie va un peu fort. C'est cher pour du pain et de l'eau ! »

On sait que la Compagnie Générale Transatlantique a le plus grand intérêt à éviter ces embarquements clandestins qui peuvent lui faire perdre de fortes amendes si des individus diis « indésirables » débarquent en Algérie.

Le Tribunal condamne chaque inculpé à un mois de prison et 25 francs de dommages-intérêts.

Mlle Germaine Abraham avait plaidé dans l'intérêt de la Compagnie Générale Transatlantique.

LES VOLS
 D'abord la venue Vauchel, fort connue du Tribunal.

Elle n'a jamais volé que du coton et pour cette fois n'a pas voulu déroger à sa vieille habitude le 19 mai dernier.

Il lui en coûtera trois mois de prison.

Simon Garcia, 27 ans, qui n'a pas l'air très fixé sur son état-civil et son casier judiciaire (il est né dix-huit fois), ne sait pas où, et ignore même son nom ! Il a volé une bicyclette de 300 francs, le 3 avril dernier à M. B.

Il avait logé chez ce dernier quelque temps auparavant, et profitant de sa connaissance des lieux, avait fracturé la porte d'un callier et dérobé la bicyclette qui s'y trouvait.

Il fut arrêté par des agents parce qu'il n'avait ni plaque ni lanterne.

Cotit : six mois de prison.

AUTRES DÉLITS
 Antonio Rey, 20 ans et Fernandy Francisco, 20 ans, venus de Vigo (Espagne), ont été arrêtés à Bolbec sans sou ni maille.

Cotit huit jours de prison pour vagabondage.

Victor Guillemin, 34 ans, arrêté pour ivresse publique, a mordu l'agent qui l'amenait au poste.

Cotit : trois mois de prison, cinq francs d'amende.

Tribunal de Paix du 3^e Arrondissement
 M. CONTRAY, juge de paix

Les Echos d'une Election
 On ne s'est pas ennuyé hier au Tribunal de Paix du 3^e arrondissement.

Devant M. le juge de paix Contray, un débat passionné a mis aux prises un candidat malheureux aux élections du Conseil général dans le 4^e canton, M. le docteur Fauvel et M. Geeroms, qui s'était chargé de faire à

ce candidat la publicité inhérente à toute élection.

M. Geeroms avait, en effet, été chargé par M. le docteur Fauvel de pourvoir au collage des affiches, aux distributions de bulletins de vote, de papillons, voire même de chansons destinées à appuyer le succès de sa candidature.

Et un beau jour, M. Geeroms, qui avait reçu deux à-comptes s'élevant au total à 900 francs, réclama 175 francs de supplément, prétendant que les dépenses qu'il avait été obligé de faire s'élevaient à 905 fr., le surplus représentant son salaire.

1 075 francs pour une élection, ce n'est certes pas trop cher !

Le défenseur de Geeroms, M^e Duteil donna certains détails des plus savoureux sur l'élection : les ordres du jour préparés par avance : « Les électeurs réunis au nombre de... acclament la candidature franchement démocratique du Dr Fauvel », ordres du jour malheureusement restés platoniques ; la chanson composée par le candidat, revue et corrigée par M. Geeroms.

Nous apprenons au cours de cette plaidoirie ce qu'une élection peut coûter de côté de pâte (92 francs !), de colleurs (430 francs !).

Nous savons que M. le Dr Fauvel n'a dépensé que 25 francs en ce qui concerne les dettes de débit.

C'était uniquement pour les colleurs, affirme le docteur. Mes électeurs ne l'ont pas.

Mais la note la plus gaie est donnée par le docteur Fauvel qui raconte que le lendemain de l'élection, M. Geeroms vint le trouver et enthousiasmé s'écria :

« Eh bien, j'espère que vous êtes content. En voilà une victoire républicaine ! C'est magnifique ! »

Vous trouvez, répondit le docteur, vous appelez cela une victoire !

« Naturellement, j'espère bien que vous allez vous présenter au second tour. Et comme le docteur laissait percer son intention de se désister.

« Mais alors, si vous lâchez, qu'est-ce que je vais devenir moi, s'écria le malheureux Geeroms ? »

M. le docteur Fauvel estime que 900 francs ont suffisamment rémunéré son mandataire et se refuse à payer les 175 francs qui lui sont réclamés.

M. le Juge de paix rendra son jugement à une audience ultérieure.

Conférences et Cours

Ecole Moderne de Mandoline. — A l'occasion des fêtes de l'Ascension les cours du jeudi 21 mai, n'auront pas lieu ce jour et sont reportés au 28 courant.

Dimanche prochain, 31 mai, anniversaire de la mort de M. Léon Franchet, directeur fondateur de l'école du Havre, le Conseil d'Administration se réunira au cimetière sur la tombe de notre regretté ami. Les secrétaires adjoints de chaque coin, et les élèves qui acceptent de participer à cette manifestation de reconnaissance, sont convoqués pour ce jour, 31 courant, à 10 heures du matin, devant le Cercle Franklin.

ACHETER ses MEUBLES AUX MÉRINOS
 C'est s'assurer : Le MAXIMUM de QUALITÉ Par le MINIMUM de PRIX

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sainte-Adresse
 Les Cambrioleurs. — On a constaté ces jours-ci plusieurs méfaits de cambrioleurs qui ont opéré à Sainte-Adresse dans les petits pied-à-terre et jardins.

C'est ainsi que M. Gustave Serrano, âgé de 43 ans, électricien, demeurant au Havre, 95, rue Guillemin, s'est rendu compte que des malfaiteurs étaient entrés par la baie entourant son jardin, situé entre du moulin, et lui firent cinq francs de dégâts.

M. Jules Legall, âgé de 33 ans, secrétaire à la Marine du Havre, demeurant 1, place Marais, a constaté qu'on était entré, à l'aide de fausses clefs, dans son pied-à-terre situé au même lieu. Il estime les dégâts commis à six francs.

Également M. Georges Gouet, âgé de 55 ans, rentier, demeurant rue des Viviers, 40, s'est plaint de ce qu'on avait arraché le cadenas de la porte d'entrée de son jardin.

Puis M. Léon Ribet, âgé de 44 ans, typographe, demeurant 55, rue Augustin-Normand, a constaté que la porte de son pied à terre avait été fracturée à l'aide de pics.

En enquêtant sur les lieux, les gendarmes de Sanvic ont appris qu'on avait trouvé dans la seule du moulin un gilet en laine et un ciseau à bois. Ces objets ont été remis au garde-champêtre Roussel.

On croit pouvoir retrouver ainsi l'auteur de ces cambriolages.

Sanvic
 Coups. — M. Ernest Gosselin, âgé de 25 ans, cultivateur demeurant à Sanvic, rue Michellet, apercevait dans son champ, dimanche soir, plusieurs enfants qui enlevaient les pommes de terre. M. Gosselin pria les enfants de se retirer, mais deux individus se mirent à injurier M. Gosselin et l'un d'eux lui porta un coup de poing qui le fit chanceler.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Sanvic.

Graville-Sainte-Honorine
 Les Voyageurs à l'ail. — Pour avoir voyagé sans billet jusqu'à Lisieux, les nommés André Clous, 38 ans, cisleur, sans domicile, venant de Graville-Sainte-Honorine, et Denis Tromier, 39 ans, marchand de chiffons, sans domicile, venant de Trépoigny, ont été traduits devant le Tribunal correctionnel de Lisieux.

Le premier a été condamné à 100 fr. d'amende et le deuxième à 3 jours de prison et 50 fr. d'amende, par défaut.

Rolleville
 La Rolleவில்ல. — Les membres de la Société de Tir La Rolleவில்ல, se réuniront au siège de la Société, le dimanche 23 mai, à 9 h. 1/2, précises du matin.

Objet de la réunion : Concours de tir ; projet d'excursion.

Lillebonne
 Etat-Civil. — Naissances. — Du 13 mai : Louise-Marceline Goussier, rue Moulin-de-Haut. — Du 14 : Gergette-Aphonsine-Juliette Gohour, rue Fauguel-Lemaitre.

Mariages. — Du 16 mai : Gaston-André-Arsène Gesbert, maçon, Lillebonne, et Aphonsine-Hélène Hébert, tissandière, même lieu.

Décès. — Du 14 mai : René-Eugène Froc, 71 mois, rue Moulin-de-Haut.

Le Havre
 Tir de l'Amis(e). — Nous rappelons que le tir des plus belles balles aura lieu dimanche, de 4 heures à 10 heures du matin.

Passe cette dernière heure, le concours sera d'importance et il ne sera plus admis aucun tir.

La distribution des prix aura lieu le soir même, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de la Malric.

Criqueville-Esneval
 Procès-verbal. — M. Maillard, contrôleur des contributions directes, au Havre, se rendra dans les communes ci-après pour effectuer le travail des mutations cadastrales et procéder à l'examen des réclamations qui ont pu être présentées :

A Saint-Martin-de-Bec, vendredi 22 mai, à 8 heures du matin.

A Turrot, vendredi 23 mai, à 2 heures du soir.

A Houqueville, samedi 23 mai, à 9 heures du matin.

A Beurepaire, samedi 23 mai, à

Une Société de pêche... Une Société de pêche ayant pour but la répression du braconnage de la rivière et le repeuplement des rivières de Gravelle et de Veilmont, est en bonne voie de formation.

Rouen... Une escadrille de sous-marins... Sont arrivés hier matin à onze heures, le contre-torpilleur Durandal, les sous-marins Nivose, Néron, Eclair, Volca, Polaire et Floride.

Communications Diverses... Jeunesse Républicaine et Laïque... Dans la réunion du 17 courant, le Comité de la Jeunesse Républicaine et Laïque du Havre a décidé d'envoyer au président du Conseil l'adresse ci-dessous :

Bulletin des Sociétés... Harmonie Maritime... Une erreur typographique nous a fait dire hier que les sociétaires étaient convoqués pour le dimanche 24 courant.

Société Havraise de Tambours et Clairons... La répétition de ce soir est supprimée. Vendredi, répétition générale à 8 h. 30.

Bulletin des Sports... Tir... Société Havraise des Armes de Combat... Les concours à la carabine 6 m/m.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Jeunesse Républicaine et Laïque... Dans la réunion du 17 courant, le Comité de la Jeunesse Républicaine et Laïque du Havre a décidé d'envoyer au président du Conseil l'adresse ci-dessous :

Bulletin des Sociétés... Harmonie Maritime... Une erreur typographique nous a fait dire hier que les sociétaires étaient convoqués pour le dimanche 24 courant.

Société Havraise de Tambours et Clairons... La répétition de ce soir est supprimée. Vendredi, répétition générale à 8 h. 30.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Jeunesse Républicaine et Laïque... Dans la réunion du 17 courant, le Comité de la Jeunesse Républicaine et Laïque du Havre a décidé d'envoyer au président du Conseil l'adresse ci-dessous :

Bulletin des Sociétés... Harmonie Maritime... Une erreur typographique nous a fait dire hier que les sociétaires étaient convoqués pour le dimanche 24 courant.

Société Havraise de Tambours et Clairons... La répétition de ce soir est supprimée. Vendredi, répétition générale à 8 h. 30.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Jeunesse Républicaine et Laïque... Dans la réunion du 17 courant, le Comité de la Jeunesse Républicaine et Laïque du Havre a décidé d'envoyer au président du Conseil l'adresse ci-dessous :

Bulletin des Sociétés... Harmonie Maritime... Une erreur typographique nous a fait dire hier que les sociétaires étaient convoqués pour le dimanche 24 courant.

Société Havraise de Tambours et Clairons... La répétition de ce soir est supprimée. Vendredi, répétition générale à 8 h. 30.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Jeunesse Républicaine et Laïque... Dans la réunion du 17 courant, le Comité de la Jeunesse Républicaine et Laïque du Havre a décidé d'envoyer au président du Conseil l'adresse ci-dessous :

Bulletin des Sociétés... Harmonie Maritime... Une erreur typographique nous a fait dire hier que les sociétaires étaient convoqués pour le dimanche 24 courant.

Société Havraise de Tambours et Clairons... La répétition de ce soir est supprimée. Vendredi, répétition générale à 8 h. 30.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

Bulletin des Sociétés... Société Havraise de Tambours et Clairons... Ce matin, à 10 heures très précises, réunion de bureau à l'Hôtel de Ville.

VIENNAIS ANÉMIÉS, CONVULSÉS... PHOSCAO (Ancien Phospho-Cacao) Le plus exquis des déjeuners. Le plus puissant des reconstituants.

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames A LA DRAPERIE D'ÉLBEUF

LETRES DE DECÈS... DREYFUS NEVEUX & Co 10, rue Edouard-Larue - LE HAVRE

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE... Libération anticipée des Obligations communales 1912 et Foncières à 1,20, 0,1913

GRAND-THÉÂTRE DU HAVRE... Direction A. VIGUIER. Vendredi 22 Mai 1914

MON BÉBÉ... Pièce en 3 actes, de M. Maurice Hennequin. D'après la pièce américaine Baby Mine.

CINÉMA OMNIA PATHE... Matinée : DIMANCHES ET JOURS 4 à 6 h

ÉTAT CIVIL DU HAVRE... NAISSANCES... Du 20 mai, Pierre ROUSSELOT, rue de l'Arsonal, 9; Eugène PERSEVAL, rue Bourdon...

BOURSE DE PARIS... Du 20 Mai 1914. Clôture au comptant. Précéd. de jour 3 0/0 86 50 86 - 3 0/0 amortissable 91 90 91 -

Le Grand Choix TISSANDIER... 3, Bd de Strasbourg, tél. 051. VOITURES de 35 fr. Bicyclettes "Touriste" 165 fr.

DECEDES... Du 20 mai, Guillaume LE MORVAN, 53 ans, Journalier, rue Lesueur, 23; Alice RENAUX, 10 ans...

Le Havre... Les Dock de l'ameublement... Meilleur Marché que l'occasion

BULLETIN FINANCIER... Paris, 20 mai. Le lourdeur du marché s'est accentuée aujourd'hui et les cours ont subi une baisse assez sensible.

Madame Emile CARPENTIER... Fondé de pouvoirs de la maison Paul Duviers (8134)

Madame Veuve ALPHONSE LE PRÉVOST... Née Juliette PUPIN

Madame Veuve GERMAINE BLONDEL... Née T. A. COIGNET

Madame Veuve ARQUÉ... Née Amélie DOLGER

Madame Veuve GEORGES MÉNAGE... née Sophie DESBORDES

Madame H. LEQUESNE... née Augustine-Mélanie HEQUET

PETITE MAIN Grand Roman Contemporain PAR Pierre SALES TROISIÈME PARTIE Et comme ce jeune fantaisiste apportait quelque logique en ses caprices, il avait suivi sa première idée, émise presque par hasard, par boutade...

Les fils de la marquise de Rysdale, et elle le dit à l'oreille de celle-ci; car elles étaient très souvent, presque toujours, l'une dans l'autre; — Je comprends, maintenant, pourquoi on a choisi cette époque... ces costumes... on voulait montrer à tout le monde ses jambes de demoiselle... Mais croyez-vous, chère marquise, — elles se parlaient avec cette intimité — que j'estime bien autrement les formes si puissantes de vos fils...

venait de remarquer la marquise de Rysdale. — En revanche, les fils aînés de la marquise, Harry, qui dansait avec Emilienne, l'unique fille de la duchesse qui ne fut pas mariée, paraissait enchanté; et, au premier abord, ils semblaient vraiment le couple le mieux assorti. C'était un bon gros gars, tout rond, tout rose, blond, avec des yeux mordorés à fleur de tête, et une peau si fine, un teint si pur, qu'on n'imaginait pas que jamais de la barbe put pousser sur ce visage. Malgré sa jeunesse, il éclatait déjà un peu dans ses vêtements; et alors qu'il avait fallu « reprendre » dans le sens du réajustement eun de presque tous ses camarades, il avait fallu ajouter des pattes aux siens. Mademoiselle Emilienne de Ponte-Novo offrait le même aspect de joie, de sourire, quoiqu'elle fut désespérée d'avoir à peine une plus fine taille que son frère le duc; et quand elle se laissait un peu trop imprégné par cette désolante constatation, elle osait dire à sa mère, qui adorait cette benjamine de ses filles presque autant que son fils: — Pourquoi m'avez-vous ainsi fabriqué, maman? Une simple taloché lui répondait, la duchesse ayant certainement été beaucoup plus faible avec ses deux derniers enfants qu'avec toute la ribambelle de filles, dont elle avait fait des femmes si sérieuses, si remarquables. Eh! mon Dieu, Emilienne aurait pu être une femme remarquable aussi, si elle avait consenti à travailler... et elle affirmait

qu'elle n'aurait pas demandé mieux... Seulement, elle était toujours un peu, avait toujours trop chaud, se plaignait d'étonnements des qu'on voulait lui imposer une besogne un peu trop ardue... et le résultat, c'est qu'elle se laissait vivre, aimée de tous parce qu'elle était bien le meilleur garçon qu'on put imaginer. Elle avait trouvé, enfin, un but à son activité, dans la voie des sports, où Harry de Rysdale était son initiateur. Ensemble, ils se livraient à d'interminables parties de tennis; ensemble ils avaient appris le boston et les diverses fantaisies qu'on remplaça les antiques contredances; ensemble, ils montaient assez souvent au Bois, le matin; ensemble, ils avaient remporté des prix à d'aussi stupides que joyeux concours de gymniques; bref, ils paraissaient de parfaits compagnons, et la marquise de Rysdale se figurait que, sur ce point au moins, son ambition avait partie gagnée: son fils Harry aurait certainement pour femme une Ponte-Novo; et elle s'étonnait de ne pas même éprouver un semblant de résistance, à ce propos, de la part de la duchesse. C'est que celle-ci croyait un peu mieux connaître sa fille; et la finesse, la douceur, la diplomatie lui avaient toujours si bien réussi, qu'elle ne s'inquiétait aucunement de cette camaraderie; ce serait justement sa sauvegarde contre le but si lentement poursuivi par cette étrange rivale qui, n'ayant pu lui voler son mari, avait formé sans nul doute ce complot de s'emparer de ses deux derniers enfants à elle — de ce petit duc surtout, que la marquise, en ce moment même, dévorait

des yeux tout autant qu'elle admirait sa fille Fanny. Et ils étaient vraiment adorables, tous les deux, de jeunesse, d'aristocratie, de grâce... et avant même qu'ils eussent achevé leur danse, c'est à eux qu'appartenait le prix; le classique et énorme gâteau, qui avait été placé solennellement sur une table de jardin, pour bien reconstituer l'usage américain — puisque c'est pour la possession de ce gâteau que les danseurs doivent lutter de sveltesse, de contorsions... d'esprit... ou d'honneur. Maintenant, le cortège avait terminé son défilé; et chacun des groupes, à son tour, allait se montrer dans un pas inventé par lui et chercher le succès par toutes les fantaisies. On commença par les plus petits, presque les comparés; et pourtant, tous avaient quelque chose d'amusant, d'inédit, de gentil ou de grotesque à « présenter ». Mais ce n'était pas à eux seulement qu'on faisait remonter le mérite; car on savait bien que, pour ce jeu comme pour toutes choses, comme pour les fêtes à costumes, les petites comédies organisées à l'hôtel, c'était Francis de Ponte-Novo qui réglait tout, avec l'incessante collaboration de sa mère. Il y eut bientôt quelque chose de très inattendu et qui amusa follement; ce fut l'attitude vraiment cocasse de Stéphane Malhardy en face de Mademoiselle Antoinette Dulaurier. Francis de Ponte-Novo, qui s'entendait merveilleusement avec Stéphane — bien qu'ils n'eussent jamais cessé de se disputer depuis leur enfance et qu'ils fussent en dé-

saccord à peu près sur tout... Lui avait dit: — Tu ne peux l'attendre à un succès de grâce, avec la bonne raison que ta maman nous a fait inventer, hein? — A quoi Stéphane, de son air le plus pince sans-rire, avait répondu simplement: — Tu parles, mon vieux! — Donc, mon petit... si tu veux avoir quand même ton petit succès, donne-nous donc quelque chose d'un peu humoristique... qu'on ait, par exemple, l'impression d'un chien qui fait le beau parce qu'on vient de le fonder... Quant à la bonne Mademoiselle Dulaurier, elle roulera vers toi ses gros yeux en coulisse... — Et ce sera tout!... avait conclu Stéphane, en s'inclinant devant le conseil de son ami. Car on peut être en désaccord sur mille et mille points avec un vieux camarade, sans que il semblerait qu'on ne puisse pas traverser l'existence, et s'incliner devant son avis quand, par hasard, on lui reconnaît une compétence spéciale; or, si sa compétence à lui était de bien connaître la vie, les hommes et les femmes... il fallait admettre qu'on fait de futiles son ami Francis lui était parfaitement supérieur. Et justement, faire figurer un garçon aussi correct dans une danse aussi fantaisiste, c'était quelque chose de si parfaitement hurluberlu, qu'à un instant de surprise, on ne s'étonna plus du visage si désagréable, si sec que Stéphane montrait à Mademoiselle Dulaurier, presque haineux... lui lançant des regards terribles. (A suivre)

CRÉDIT DU NORD

Capital 125 millions
Secours de la Havre, 77, Boulevard de Strasbourg
ORDRES DE BOURSE

Le CRÉDIT DU NORD se charge de l'exécution des ordres de Bourse, tant en France qu'à l'étranger.

Aux Bourses de Paris, Lille et Bruxelles. L'exécution des ordres, est l'objet des meilleurs soins des représentants spéciaux.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Tarif décroissant suivant la durée

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

Table with columns: MAI, HAVRE, BONFLEUR. Rows: Jeudi, Vendredi, Samedi.

Table with columns: MAI, HAVRE, TROUVILLE. Rows: Jeudi, Vendredi, Samedi.

Table with columns: MAI, HAVRE, CAEN. Rows: Jeudi, Vendredi, Samedi.

BAC A VAPEUR
Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME

Freem et départ de Quillebeuf à 6 heures du matin.

Le service des voyageurs est assuré par une barque.

ADMINISTRATION DES POSTES

La dernière levée des correspondances pour le Brésil et la Plata, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 21 mai, à 11 heures.

La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Grèce, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-Miquelon, Tahiti, les îles Marquises, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot français, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 mai à 10 h. 30.

La dernière levée des correspondances pour le Mexique et la Havane, par paquebot français, partant de Saint-Nazaire, sera faite au Havre, bureau principal, le 20 mai, à 12 h. 5.

On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS

à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare

Biens à Louer

Etude de M. HUET Rue Madame-Lafayette, 12, Havre

A LOUER 3 BOUTIQUES

CABINET de M. GAUTIER, A. HAUCHECORNE et L. DION

A Louer pour St-Michel 1914

BELLE FERME aux environs de Montivilliers.

A LOUER Pavillon avec parc et jardin potager, situé à Boheuc.

A LOUER de suite, un pavillon avec parc et jardin potager, situé à Boheuc.

A LOUER de suite, un pavillon avec parc et jardin potager, situé à Boheuc.

Biens à Vendre

TERRAINS Du Château de Tous-Vents

Trouville

A VENDRE deux Villas, construction récente, 400 m. de terrain, 400 m. de terrain, 400 m. de terrain.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. Michel, ven. du Havre, est arr. à Bordeaux le 19 mai.

Le st. fr. Europe, ven. du Congo, etc., est arr. à Nantes le 20 mai à 7 h. 30.

Le st. fr. Saint-Michel, all. d'Algérie à Rouen, est passé à Gibraltar le 18 mai.

Le st. fr. Saint-Pierre est parti de Huvela le 18 mai p. Oran.

Le st. fr. Ceylan, all. du Havre au Brésil et la Plata, est arr. à Lisbonne le 19 mai.

Le st. fr. St-Matruis est parti de Lisbonne le 19 mai pour Havre.

Le st. fr. St-Marc, ven. de Lisbonne, est arr. à Valence le 19 mai.

Le st. fr. St-André, all. de Bougie à Nantes, est passé à Sagres le 18 mai.

Ayres, etc., ven. de Tarragone, est arr. à Valence le 19 mai.

Le nav. fr. Quercy, cap Reult, ven. de Japon, est arr. à New York le 19 mai.

Le nav. fr. Feuille, ven. de New-York, le 19 mai, à 6 h. p. Havre.

Le st. fr. L'Espérance, ven. de Dunkerque, est arr. à Hambourg, le 18 mai.

Le st. fr. Anvers-Bouill-de-Gonville, all. de B-Ayres, etc., à Dunkerque, est arr. à Ténériffe, le 19 mai.

Le st. fr. Maroni, ven. du Havre, etc., est arr. à la Martinique, le 23 avril.

Le st. fr. Feuille, ven. de la Nouvelle-Gédonie, est arr. à Greenock, le 19 mai.

Par le Canal de Tancarville

19 st. ang. Birningham, Carter, Hambourg

19 st. norw. Torsby, Sjøveit, Rotterdam

COMMERCE

Carés - Les cours du terme se négocient à trois heures et quart, une hausse de 30 centimes pour mai et juin et de 25 centimes pour les autres mois.

Ventes 12,000 sacs.

On a coté en disponible:

2,000 s. Santos 63 --

500 -- 58 50 --

500 -- 63 --

(Le tout aux 50 kilos entrecouverts.)

HALLE DE MONTVILLIERS

MERCREDI 20 MAI 1914

Télégramme de notre Correspondant

50 sacs de blé de 100 kil. ... 27 37 27 50 43 --

Le kilog. (Taxe officielle) ... 0 33 33 --

31 s. avoine de 75 kil. ... 0 75 75 --

Beurre le 1/2 kilog. ... 1 35 1 40 05 --

Œufs, la douzaine ... 1 15 1 10 -- 0 05

VENTES PUBLIQUES

VENTE PUBLIQUE DE CUIRS ET PEAUX

De la Boucherie du Havre

Le Lundi 25 Mai 1914, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle, des ventes publiques de la Bourse, M. JULIEN SEUX courtier, procédera à la vente publique de:

Env. 8 50 CUIRS verts, taureaux, bœufs et vaches.

700 PEAUX de veaux.

1 400 PEAUX de moutons.

33 (-)

Etude de M. Albert POTEL, docteur en droit, huissier, 19, rue Racine, au Havre

Successeur de M. CHEVILLARD

VENTE JUDICIAIRE D'UNE

BELLE BIBLIOTHÈQUE à l'Hôtel des Ventes

Mardi 26 et Mercredi 27 Mai courant, à 2 heures du soir, à l'Hôtel des Ventes, rue Victor-Hugo, n° 64, il sera, par commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères publiques d'une

BELLE ET IMPORTANTE BIBLIOTHÈQUE composée de Livres en très bon état, en grande partie reliés: Littérature, Voyages, Collections, Mémoires, Romans, Théâtre, Albums, Médecine, Ouvrages de langue anglaise, Partitions de Musique, etc.

Exposition publique le LUNDI 25 MAI, de 2 à 5 heures

Un Catalogue détaillé est délivré aux Amateurs à l'Hôtel des Ventes 21, 22 (8343)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT. - LIGNE DE PARIS AU HAVRE. - COMMUNE DE GRAVILLE-SAINTE-HONORINE

ETABLISSEMENT d'une Gare de Triage près de la halle de Gravelle, avec raccordements à la Gare Maritime du Havre et à la Ligne de Paris au Havre, et doublement des voies de cette Ligne. - (Arrêtés de cessibilité des 18 Mars 1913 et 27 Janvier 1914).

PUBLICATION D'ACTES DE CESSION AMIABLE

(Loi du 3 Mai 1911, art. 15, § 19)

En vue des travaux sus-indiqués, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat a acquis les immeubles ci-après, des personnes, aux conditions et aux termes d'actes également énoncés ci-dessous:

Table with columns: NUMÉROS des CHEMINS DE FER, DÉSIGNATION CADASTRALE, NATURE des IMMEUBLES, NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS et DOMICILES des PROPRIÉTAIRES, INDEMNITÉS d'Expropriation, DATE de PRISE de POSSESSION, ACTES

Les prix sus-indiqués seront payés après l'accomplissement des formalités, avec intérêts à 4 0/0 l'an, à partir, respectivement de la date de prise de possession des terrains. Les tiers intéressés, y compris les créanciers inscrits du chef tant des vendeurs que des précédents propriétaires, devront se faire connaître à l'Administration préfectorale dans les 8 jours de la présente publication. Les inscriptions hypothécaires devront être prises, s'il y a lieu, sur les immeubles ci-dessus énoncés dans les 10 jours de la transcription des contrats dont extrait précède; laquelle sera effectuée incessamment.

POUR EXTRAIT: Le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat: A. CLAVELLE.

LA CIE SIBÉRIENNE

Téléphone 17.55 - 77, Boulevard de Strasbourg - LE HAVRE

Se charge des GARDES et CONSERVATIONS, même des Fourrures ne provenant pas de la Maison

RÉPARATIONS et TRANSFORMATIONS aux PRIX D'ÉTÉ ACTUELLEMENT

Choix considérable d'Echarpes, Boas en Plumes

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE

La vente publique de Bois d'Ébénisterie Calliatur, annoncée pour demain Vendredi 22 mai 1914, à 10 heures, boulevard de Gravelle, n° 424 (Magasins Généraux de Paris) n'aura pas lieu.

VILLE DU HAVRE

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES DE VIEUX RAILS

Le vendredi 22 mai 1914, à dix heures du matin, au HAVRE, place de l'Hôtel-de-Ville, en face le n° 27, et entre les grilles de l'Orangerie, il sera, par commissaire-priseur, procédé à la vente publique aux enchères de:

Plusieurs lots de vieux rails de tramway.

Argent comptant

Requête de M. le maire de la Ville du Havre. 19.21

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE

VENTE PUBLIQUE D'UNE GRUE A VAPEUR

Le vendredi 22 mai 1914, à deux heures et demie du soir, au Havre, QUAI HENAUD (angle du quai de Nouméa).

Argent comptant

Requête de la Compagnie Générale Transatlantique. 19.21

NOTA. - Voir l'insertion parue le 13 mai.

Etude de M. GUERARD, huissier de la Banque de France, 9, rue du Champ-de-Foire, au Havre

Vente judiciaire de BÉNES

Au Havre, quai de Nouméa, ancienne salle aux Bots.

Le Lundi 25 Mai 1914, à 2 heures de relevée, il sera, par ministère de commissaire-priseur, procédé à la vente publique aux enchères de:

3 Bennes complètes comprenant cadre, ceintures, etc. de moulins de moutillage;

2 Bennes sans coquille.

Argent comptant. 21.24 (8343)

AVIS DIVERS

Cession de Matériel de Blanchisserie

2° Avis

Aux termes d'un acte sous signatures privées fait double au Havre, le 21 mai 1914, M. Schricka a vendu à M. Lecomte le Matériel de Blanchisserie se trouvant dans un local qu'il occupe au Havre, 31, rue de la Gouache. Entrée en jouissance le 18 mai 1914. - Prix payé comptant.

Election de domicile pour les oppositions, s'il y a lieu, au Cabinet de M. ROUSSELIN ET NOUQUET, 22, rue de la Bourse.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans ce journal à la date du 10 mai 1914. (10.14)

Etude de M. GOSSELIN, notaire au Havre, rue Jules-Lévesque, n° 21

Première Insertion

Suivent contrat reçu par M. GOSSELIN, notaire au Havre, le dix-neuf mai mil neuf cent quatorze, Monsieur Louis-Benoît Leboucq, ancien Libraire, et Madame Noémie Houssaye, son épouse, demeurant ensemble au Havre, rue de la Maileraye, n° 47, ont vendu à M. Edouard Paul Alphonse FIDFORT-BELAHAYE, Libraire, demeurant au Havre, rue Thier, n° 16, le fonds de commerce de Librairie, Papeterie, Livres classiques et autres, exploité au Havre, rue Thiers, n° 16, et rue Madame-Lafayette, n° 1 et 3, connu sous le nom de Librairie des Ecoles et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel existant à son exploitation et les marchandises servant en magasin.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de M. GOSSELIN, notaire au Havre.

Pour première insertion, GOSSELIN. (8329)

REFUS DE DETTES M. Charles CHAMBERLAIN, charretier, demeurant 61, rue de la Halle, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par sa femme, née Alice GODEBY, qui a quitté le domicile conjugal. (8342)

